

LES SALARIÉS ET L'ÉPARGNE COLLECTIVE

UN SUCCÈS INCONTESTABLE,

UN DÉFI D'INFORMATION À RELEVER

INTERVENANTS

Jean-Pierre Thomas

Président du Cercle de l'Épargne

Isabelle Le Bot

Directrice du domaine Épargne
de Malakoff Humanis et Directrice
générale de La France Mutualiste

Jérôme Jaffré

Directeur du CECOP

Philippe Crevel

Directeur du Cercle de l'Épargne

L'ENQUÊTE CECOP – IFOP

À la demande de Malakoff Humanis et du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur **les salariés et l'épargne collective**.

L'enquête a été réalisée sur internet du **30 janvier au 6 février 2026** auprès d'un échantillon de **1 021 salariés** du secteur privé et du secteur public (hors fonction publique). La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (genre, âge, profession, secteur d'activité, taille d'entreprise) après stratification par région. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

A black and white photograph of three people in an office setting. A man is seated at a desk, looking at a laptop. Two women are standing behind him, looking at the screen. The scene is overlaid with a semi-transparent red rectangle. The text is centered within this red area.

**L'ÉPARGNE COLLECTIVE :
UN PLACEMENT INTÉRESSANT DONT
LES SALARIÉS JOUENT LE JEU**

L'ÉPARGNE COLLECTIVE TRÈS HAUTE DANS LES PLACEMENTS INTÉRESSANTS

(Juge intéressants les placements suivants)

(En %)	Ensemble des salariés		Déclare bénéficiaire de l'épargne collective		Déclare ne pas en bénéficier		Écart bénéficiaire / ne bénéficie pas
		Rang		Rang		Rang	
L'assurance-vie	70	1	74	2	68	1	
Un plan épargne d'entreprise	66	2	76	1	59	3	17 pts
Un bien immobilier locatif	63	3	66	4	61	2	
Un PER individuel	62	4	67	3	59	3	
Un PER collectif dans l'entreprise	54	5	60	5	50	5	10 pts
Un PEA	53	6	58	6	46	6	12 pts
...							
Les cryptomonnaies	31	7	32	7	30	7	



L'épargne collective via le plan d'épargne d'entreprises est n°1 comme placement intéressant parmi les salariés qui déclarent en bénéficiaire.

UNE VISION COMMUNE DE L'ÉPARGNE COLLECTIVE QUE L'ON DÉCLARE EN BÉNÉFICIER OU NON

(Deux réponses possibles)

(En %)	Ensemble des salariés	Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclare ne pas en bénéficier	Parmi ceux qui en bénéficient			
				Cadre supérieur	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Un outil pour préparer sa retraite	39	39	40	39	46	35	36
Un moyen d'intéresser aux performances de l'entreprise	29	29	30	37	29	22	28
Un avantage social	25	28	22	27	28	30	26
Une incitation à l'épargne de longue durée	25	28	21	32	28	25	25
Un complément de rémunération	22	22	22	24	20	20	24



Large unité de vue sur ce que représente l'épargne collective parmi les salariés, qu'ils en bénéficient ou non. **Être intéressé aux performances de l'entreprise en est un élément important.**

PARMI LES SALARIÉS QUI BÉNÉFICIENT DE L'ÉPARGNE COLLECTIVE, LE PLUS GRAND NOMBRE PLACE LEUR PRIME D'INTÉRESSEMENT

(Déclarent bénéficiaire de l'épargne collective)

(En %)	Salariés en bénéficiant	dont :			
		Revenu faible	Revenu moyen inférieur	Revenu moyen supérieur	Revenu élevé
PLACE l'argent de la prime d'intéressement	67	47	64	68	74
dont dans un PEE	50	31	46	48	58
dont dans un PERCOL	17	16	18	20	16
La récupère immédiatement	29	46	32	29	24
N'en a jamais touché	4	7	4	3	2
	100%	100%	100%	100%	100%



La grande majorité des salariés bénéficiant de l'épargne collective participe au mécanisme en **plaçant l'argent de leur prime d'intéressement** plutôt qu'en la récupérant immédiatement.

L'AVANTAGE FISCAL EST DE LOIN EN TÊTE DES MOTIVATIONS POUR NE PAS TOUCHER IMMÉDIATEMENT LES PRIMES D'INTÉRESSEMENT

(Deux réponses possibles)

(En %)	Salariés concernés	dont :	
		Place de l'argent dans un PEE	Place de l'argent dans un PER collectif
MOTIVATIONS CITÉES			
L'avantage fiscal	54	67	25
Le développement de mon épargne retraite	39	34	49
Des moyens pour un projet type logement	25	27	22
Faire grossir ce compte	22	23	22
L'aide au développement de l'entreprise	11	6	23



L'avantage fiscal est de loin la motivation principale pour ne pas toucher immédiatement sa prime d'intéressement, beaucoup plus – c'est à relever – que l'espoir de faire grossir ce compte avec les bénéfices de l'entreprise.

A woman with short, wavy white hair and black-rimmed glasses is sitting in a hammock. She is wearing a light-colored, long-sleeved button-down shirt and dark jeans. She is holding a small, dried flower in her right hand, resting her chin on it. The background is a blurred garden with various plants. A semi-transparent pink rectangular overlay covers the middle of the image, containing white text. The overall mood is peaceful and contemplative.

**EPARGNE COLLECTIVE :
UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ POUR
LES ENTREPRISES**

L'ÉPARGNE COLLECTIVE EST UN LEVIER POUR CHOISIR UNE ENTREPRISE OU RESTER DANS SON ENTREPRISE

C'est un critère :	Ensemble des salariés	Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclare ne pas bénéficiaire	Parmi ceux qui en bénéficient			
				Cadre supérieur	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Très important	11	15	7	17	13	15	15
Assez important	40	44	36	46	49	39	38
Pas très important	34	29	39	27	30	29	30
Pas important du tout	15	12	18	9	8	15	17
Sous-total important	51	59	43	63	62	54	53
Sous-total pas important	49	41	57	36	38	46	47
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



43% des salariés qui déclarent ne pas bénéficiaire de l'épargne collective estiment que ce serait un critère important pour choisir une entreprise. Notons que parmi ceux qui en bénéficient, 53% des ouvriers et 54% des employés le pensent aussi.

L'ÉPARGNE COLLECTIVE : UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ POUR LES JEUNES

(En %)	Ensemble des salariés	Selon le genre		Selon l'âge			
		Homme	Femme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
Considère que c'est un critère :							
Important	51	55	48	56	48	50	52
Pas important	49	45	52	44	52	50	48
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



56% des jeunes salariés attachent de l'importance à l'existence d'une épargne collective dans le choix d'une entreprise.

LES RAISONS PRÊTÉES AUX ENTREPRISES POUR METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF D'ÉPARGNE COLLECTIVE

(Deux réponses possibles)

(En %)	Salariés en bénéficiant	dont :			dont :	
		Place de l'argent dans un PEE	Place de l'argent dans un PER collectif	Le récupère immédiatement	Critère IMPORTANT pour être dans l'entreprise	Pas important
Motiver davantage les salariés	48	56	49	37	50	45
Permettre de constituer un complément retraite	41	41	43	40	42	39
Fidéliser les salariés	34	36	31	29	37	28
Améliorer le dialogue social	13	12	17	12	13	12
Aider au financement des entreprises	11	12	14	11	13	10



Parmi les raisons prêtées aux entreprises pour mettre en place un dispositif d'épargne collective, la **volonté de motiver davantage les salariés** vient en tête, en particulier parmi ceux qui placent de l'argent dans un PEE.

UN BON NIVEAU DE CONFIANCE DANS LES ORGANISMES CHARGÉS DE GÉRER L'ÉPARGNE COLLECTIVE (ASSUREURS, SOCIÉTÉS DE GESTION, GROUPES DE PROTECTION SOCIALE)

(En %)	Ensemble des salariés	Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclarent ne pas en bénéficier	Parmi ceux qui en bénéficient			
				Cadre supérieur	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
A confiance	47	60	36	70	60	56	52
N'a pas confiance	29	23	35	17	24	26	26
Ne sait pas	24	17	29	13	16	18	22
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



Parmi les salariés qui déclarent bénéficiaire de l'épargne collective, la **grande majorité déclare avoir confiance dans les organismes de gestion**. La confiance est majoritaire y compris chez les employés et les ouvriers.

UN NIVEAU D'ATTACHEMENT ET DE CONFIANCE ÉLEVÉ PARMIL LES SALARIÉS ENGAGÉS DANS L'ÉPARGNE COLLECTIVE

(Déclarent bénéficiaire de l'épargne collective)

(En %)	Salariés en bénéficiaire	Place de l'argent dans un PEE	Place de l'argent dans un PER collectif	Le récupère immédiatement	Comparaison avec l'ensemble des salariés
L'épargne collective, critère important pour être dans l'entreprise					
Important	63	67	85	45	51
Pas important	37	33	15	55	49
A confiance dans les organismes chargés de la gérer					
Confiance	64	69	75	49	47
Pas confiance	23	20	13	33	29
Ne sait pas	13	11	12	18	24



S'engager dans l'épargne collective en plaçant l'argent des primes correspond à une **plus forte implication dans l'entreprise** et à un **haut niveau de confiance dans les organismes chargés de la gérer**, en particulier pour les placements dans un PER collectif.

A group of five business professionals (three men and two women) are gathered around a table in a modern office setting, engaged in a meeting. The scene is overlaid with a semi-transparent teal rectangle. In the background, a whiteboard with charts and graphs is visible. The overall atmosphere is professional and collaborative.

**GRAND ENJEU DU DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉPARGNE COLLECTIVE :
UNE MEILLEURE CONNAISSANCE**

LA CONNAISSANCE DÉCLARÉE DE L'ÉPARGNE COLLECTIVE EST ASSEZ FAIBLE Y COMPRIS CHEZ CEUX QUI EN BÉNÉFICIENT

(En %)	Ensemble des salariés	Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclare ne pas en bénéficier	Parmi ceux qui en bénéficient			
				Cadre supérieur	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Déclare connaître le plan d'épargne entreprise (PEE)							
Assez bien	26	36	16	53	37	30	21
Un peu	38	42	35	34	46	35	53
Pas du tout	36	22	49	13	17	35	26
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Déclare connaître le plan d'épargne retraite collectif (PERCOL)							
Assez bien	21	29	12	41	25	29	19
Un peu	40	43	34	43	50	35	45
Pas du tout	39	28	54	16	25	36	36
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%



Seuls 26% des salariés déclarent « assez bien » connaître le plan d'épargne entreprise, 21% pour le PERCOL. Plus surprenant, parmi ceux qui déclarent en bénéficiaire, les pourcentages sont seulement de 36% et de 29%.

PLUS PRÉOCCUPANT, UN QUART DES SALARIÉS QUI NORMALEMENT ONT ACCÈS À L'ÉPARGNE COLLECTIVE DÉCLARE NE PAS EN BÉNÉFICIER

(En %)		Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclare ne pas en bénéficiaire	Ne sait pas
Ensemble	100%	50	42	8
Taille de l'entreprise				
Moins de 10 salariés	100%	14	78	8
De 10 à 49	100%	31	61	8
De 50 à 249	100%	53	37	10
De 250 à 499	100%	62	30	8
De 500 à 999	100%	70	17	13
De 1000 à 4999	100%	69	26	5
5000 et plus	100%	82	11	7
Sous-total 50 et +	100%	67	25	8

(En %)		Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclare ne pas en bénéficiaire	Ne sait pas
Secteur				
Industrie	100%	59	35	6
Services	100%	51	44	5
Commerce	100%	47	40	13

Une partie des salariés – ceux des entreprises de plus de 50 salariés – qui devraient automatiquement bénéficier d'un dispositif d'épargne collective – déclarent que ce n'est pas le cas. On peut ici faire l'hypothèse qu'ils n'ont pas eu de prime ou bien n'assimilent pas ce mécanisme à la notion de « dispositif de participation ou d'intéressement ».



PRESQUE LA MOITIÉ DES SALARIÉS QUI BÉNÉFICIENT DE L'ÉPARGNE COLLECTIVE JUGE QUE LEUR ENTREPRISE NE LES INFORME PAS BIEN SUR CE SUJET

	Ensemble des salariés	Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Parmi ceux qui en bénéficient		
			Bénéficie du PEE	Bénéficie du PERCOL	Bénéficie du plan retraite obligatoire
Estime que leur entreprise les informe sur ce sujet					
Beaucoup	7	11	12	16	15
Assez	32	42	46	50	42
Peu	27	34	34	30	32
Pas du tout	34	13	8	4	11
	100%	100%	100%	100%	100%
SOUS-TOTAL POSITIF					
	39	53	58	66	57
SOUS-TOTAL NÉGATIF					
	61	47	42	34	43
A eu connaissance du dispositif					
Par son employeur	37	56	61	66	55
Par ses collègues	9	9	8	8	10
Par les représentants du personnel	6	9	8	11	9
Rien de tout cela	34	16	12	5	16



Presque la moitié des salariés bénéficiant de l'épargne collective juge que leur entreprise ne les informe pas bien. Les moins critiques sont les bénéficiaires d'un PERCOL.

LES DEMANDES D'INFORMATION SUR L'ÉPARGNE COLLECTIVE SONT AXÉES SUR DES CONSEILS PERSONNALISÉS ET UNE MEILLEURE INFORMATION SUR LE RENDEMENT

(En %)	Ensemble des salariés	Déclare bénéficiaire de l'épargne collective	Déclare ne pas en bénéficier	Parmi ceux qui en bénéficient		
				Place dans un PEE	Place dans un PERCOL	Récupère immédiatement
Les moyens d'information qui seraient utiles						
Les conseils personnalisés	25	27	24	36	19	22
Un site numérique	21	20	24	21	18	18
Des réunions d'information	16	19	14	14	34	15
Des ateliers	9	10	6	8	17	11
Pas besoin	29	24	32	21	12	33
Les points attendus						
Le taux de rendement	41	44	41	45	43	40
Les différents fonds de placement	30	34	28	42	40	22
Les possibilités de déblocage	26	26	27	23	31	27
Le recours à des fonds ISR	9	12	6	10	28	6
Aucun	30	24	34	21	9	29



S'agissant des demandes d'information des salariés, elles s'expriment de façon différente entre ceux qui placent leur prime dans un **PEE** : **des conseils personnalisés** viennent en tête. Quant à ceux dont les primes vont dans un **PERCOL**, ils sont **demandeurs de réunions d'information** et se préoccupent de l'existence ou non de fonds ISR ainsi que des conditions de déblocage.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. L'épargne collective est jugée comme un placement intéressant par les salariés et plus encore parmi ceux qui déclarent en bénéficier. C'est aussi un levier pour choisir une entreprise ou y rester. Ainsi 43 % des salariés qui déclarent ne pas en bénéficier disent que ce serait pour eux un critère important pour choisir une entreprise.
2. Les bénéficiaires de l'épargne collective pratiquent très majoritairement son mécanisme en ne récupérant pas immédiatement leur prime d'intéressement mais en la plaçant le plus souvent dans un PEE. Ces salariés manifestent aussi un haut niveau de confiance dans les organismes chargés de gérer ces fonds. En revanche, les placements ou la récupération immédiate varient beaucoup selon le niveau de revenu, ce qui pose le problème de l'égalité d'accès au mécanisme même de l'épargne collective.
3. Le point faible de l'épargne collective est aussi une insuffisante connaissance des ses dispositifs – y compris auprès d'une partie importante de ceux qui en bénéficient- et même d'une ignorance d'une partie des salariés des entreprises de plus de 50 salariés qui logiquement devraient en être partie intégrante mais soit ne touchent pas de prime, soit semblent considérer qu'il ne s'agit pas à leurs yeux d'un véritable dispositif.